

PETITION



En vue de demander l'assouplissement de :
l'interdiction totale de circuler et de stationner sur la voie des bus du
collège de Fronton

en :

interdiction de stationner de 16 h 30 à 17 h30 uniquement, le
mercredi de 12 à 13 h, et stationnement limité à 15 minutes.

	Date	Nom	Parent d'élève O/N	signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				